

II. LA FORMATION DE LA GAULE (5^e-2^e SIECLE AV. J.-C.)

A partir du 5^e siècle av. J.-C., la Gaule reçoit la double influence celtique au nord et gréco-romaine au sud. Elle connaît, dans le premier domaine, plus rural, et le second, plus ouvert aux échanges, une certaine prospérité.

L'arrivée des Celtes dans la France de l'Est et le développement des colonies grecques dans la France du Sud : telles sont les données fondamentales des années 500 av. J.-C., où se retrouvent les deux grands courants d'influences déjà notés, l'Europe centrale danubienne et la Méditerranée. Avec la présence celtique sur notre territoire apparaît la notion de Gaule, utilisée dans les sources anciennes pour désigner les régions occupées par les peuples celtiques entre le Rhin, l'Atlantique et la Méditerranée. Mais ce terme ne recouvre pas les mêmes réalités ; selon les rythmes des conquêtes, une distinction s'établit entre la Gaule celtique proprement dite, désignée aussi par le terme de « Gaule chevelue », *Gallia comata*¹, indépendante jusqu'à la conquête de César, et la Gaule du Sud, sous l'influence de Marseille et de Rome, appelée encore la Gaule transalpine par opposition à la plaine du Pô occupée aussi par des Celtes et qui forme la Gaule cisalpine.

II.a. Le peuplement celtique (carte 1, p. 391)

II.a.i. Origines.

Les Celtes peuvent être définis comme un groupe de peuples de langue indo-européenne, installés en Europe centrale, plus particulièrement dans les régions méridionales de l'Allemagne. Ce n'est donc pas une race, mais une communauté linguistique qui se rattache à l'ensemble des peuples indoeuropéens des régions

¹ Nom donné par les auteurs anciens à la Gaule celtique indépendante par opposition à la Gaule du Sud conquise par Rome, où l'on portait la toge, *Gallia togata*. L'adjectif « chevelu » fait référence aux cheveux longs des Gaulois.

méditerranéennes, dont font partie les Latins. Le développement du monde celtique suit les progrès de la métallurgie et est en rapport étroit avec l'usage du fer. Dès le premier âge du fer ou Hallstatt, des éléments celtes commencent à émigrer vers l'ouest de l'Europe et s'installent en France dans la vallée du Rhône ou dans le Midi, comme le peuple des Ségobriges, que les Grecs rencontrent en fondant Marseille. Mais la grande expansion celtique a surtout lieu à partir du 5^e siècle av. J.-C., au second âge du fer ou La Tène. Les causes de ces bouleversements sont encore assez mal connues. Deux faits peuvent favoriser ces migrations : une forte démographie des peuples celtiques et la pression des groupes germaniques qui fuient le climat de plus en plus rigoureux des régions baltiques et qui cherchent à s'installer en Europe centrale. Les mouvements celtiques gagnent aussi bien l'Orient jusqu'à la région d'Ankara en Turquie, ancienne Galatie, que l'ouest et le sud de l'Europe : prise de Rome par des Celtes vers 386 av. J.-C. La Gaule est progressivement occupée par les Celtes entre le 5^e et le 3^e siècle av. J.-C., mais l'importance de cette occupation varie selon les régions.

II.a.ii. Répartition.

C'est Jules César qui, le premier, donne une présentation géopolitique de la Gaule, en distinguant, outre la Gaule du Sud, alors conquise par Rome, la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine (Cf. *document II.a.*). En se fondant sur ce texte, complété par d'autres sources, on peut répartir le territoire gaulois selon trois grands ensembles : un noyau celtique, des franges où la celtisation est confrontée à de fortes traditions locales et enfin les dernières régions occupées. Le noyau celtique comprend essentiellement la zone géographique située entre la Seine et la Garonne. Là sont installés des peuples importants qui jouèrent un rôle fondamental dans les rapports avec Rome : les Arvernes du Massif central, les Éduens de Bourgogne, les Séquanes du Jura, les Helvètes de la Suisse ou encore les Bituriges Cubes du Berry, etc. Vers le sud-ouest, ce noyau se prolonge avec les peuples des Santons en Charente, les Lémovices du Limousin, les Pétrocores de la Dordogne, les Piétons du Poitou, les Bituriges Vivisques du Bordelais, etc. Au nord, ce noyau est bordé par les peuples des Carnutes de la Beauce, des Parisiens, etc.

Ce bloc celtique est entouré de peuples où l'élément celtique est loin d'être exclusif. En Armorique, la celtisation recouvre à peine les peuples indigènes, et on peut parler de peuples celto-armoricaux avec les Coriosolites, les Osismes, les Redons, les Vénètes, etc., dont les relations avec la Bretagne insulaire (les îles Britanniques) restent régulières. Au sud de la Garonne, en Aquitaine proprement dite, l'élément local est aussi très fort, et le

fond aquitain se retrouve chez les Élusates, les Lectorates, les Tarbelles, les Ausques, etc. Enfin, dans la Gaule du Midi, Allobroges de Savoie, Volques Tectosages et Arécomiques de la région de Toulouse et de Nîmes, Salyens et Cavares de la région du Rhône, etc., sont mêlés aux populations ibères du Languedoc - Roussillon ou ligures de la Côte d'Azur qui occupaient ces régions avant leur arrivée. Aussi, pour le Sud, le terme de « Celto-Ligures » ou de « Celtibères » est-il plus approprié.

Au nord de la Seine vivent des peuples que César inclut dans la Belgique. Arrivés les derniers au cours des 3^e et 2^e siècles av. J.-C., ces peuples sont composés de Celtes, mais aussi représentent une avant-garde des peuples *germaniques, dont César souligne le caractère belliqueux, en particulier les Nerviens et les Éburons sur le sol de la Belgique actuelle. Au nord de Paris, les régions sont occupées par les Véliocasses de Rouen, les Bellovaques du Beauvaisis, les Ambiens de Picardie, les Rèmes de la Champagne, etc.

On ne peut qu'être frappé par la multitude de ces peuples sur le territoire de la Gaule. Quelle pouvait être leur organisation ?

II.b. L'organisation de la Gaule celtique

L'organisation politique et sociale de la Gaule celtique est connue presque exclusivement par des sources gréco-latines, en particulier par le récit de la conquête de la Gaule, composé par Caius Iulius Caesar, dans le *De bello Gallico* (la Guerre des Gaules). Aussi ne doit-on pas être surpris de voir utiliser la plupart du temps des noms latins pour désigner les institutions gauloises.

II.b.i. Le territoire de la cité ou *civitas*.

La notion de cité définit fondamentalement le territoire contrôlé par un peuple. Ce territoire est souvent délimité par des frontières naturelles. Ainsi, le domaine des *Parisii*, dont le centre était Lutèce, établi sur l'île de la Cité, est entouré par des forêts, des rivières et des marais : à l'ouest, l'Oise, les forêts de Saint-Germain et de Marly ; au sud, la Bièvre et la forêt de Rambouillet ; à l'est, la forêt d'Armainvilliers ; enfin, au nord, la forêt de Chantilly. Certains termes évoquent aussi ces anciennes frontières, comme le mot celtique *equoranda*, frontière, qui a donné dans la toponymie moderne les noms d'Ingrandes, Aigurande, etc. L'espace interne du territoire de la cité est lui-même subdivisé en districts ou pagus. On y trouve de grandes exploitations à cours multiples, *aedificium*, que l'archéologie aérienne a pu déceler, en particulier dans la Somme.

II.b.ii. L'organisation politique.

A l'intérieur de ce cadre, le pouvoir fut d'abord exercé par un chef-roi : le peuple arverne nous en fournit des exemples avec le roi Luern au 2^e siècle av. J.-C., célèbre pour ses distributions d'or à son peuple à une époque où les Arvernes prétendaient à l'hégémonie sur les autres peuples de la Gaule. Son fils, le roi Bituit, ne put maintenir cette prétention et fut battu par Rome en 121 av. J.-C. Sa défaite consacra la fin de la monarchie arverne. Dans les années 80-70 av. J.-C., l'Arverne Celtill tente de restaurer la royauté, mais il est mis à mort ; il laisse un fils, Vercingétorix.

Le pouvoir politique est récupéré par les grandes familles celtes, que César désigne sous le nom d'*equites*, "chevaliers. Ils constituent une aristocratie qui siège au conseil ou sénat, assemblée des dirigeants de la cité. Des magistrats, *vergobret*, sont désignés par le conseil pour assurer la permanence du pouvoir. Cette noblesse militaire gauloise fonde sa puissance sur les hommes qu'elle contrôle et qui sont à son service : les *ambacts* ou hommes d'armes, et la 'clientèle, formée d'hommes libres sans fortune qui constituent l'essentiel du peuple. César cite le cas de l'Helvétie Orgétorix qui disposait d'environ 10 000 hommes.

Après la disparition de la monarchie, le pouvoir religieux des rois passe à la classe des druides, recrutés aussi parmi la noblesse. Le druidisme est en effet un phénomène tardif dans le monde celtique et serait apparu dans l'île de Bretagne. L'enseignement druidique était uniquement oral ; aussi connaissons-nous peu de détails sur son contenu. En Gaule, les druides se réunissent une fois par an dans la forêt des Carnutes. S'ils y cueillent le gui, vision traditionnelle de leur rôle, ils y désignent aussi leur chef suprême et règlent les différends qui opposent des particuliers. Dispensés d'impôts et de service militaire, responsables de l'éducation de la noblesse gauloise, les druides ont une influence très forte sur la société gauloise, comme le druide des Éduens. Diviciacos, qui était aussi le *vergobret* de sa cité vers 60 av. J.-C.

Cette évolution politique et religieuse correspond aussi à une transformation profonde de l'habitat avec l'aménagement des places fortes, des *oppida* (*oppidum* au singulier).

II.b.iii. Les *oppida* et l'exploitation du territoire.

A partir du 2^e siècle av. J.-C., on observe en Gaule celtique une évolution des sites fortifiés avec le développement de vastes places fortes dont le rôle n'est pas uniquement militaire, mais aussi et même souvent économique. Ces *oppida* peuvent correspondre au

centre principal de la cité : Bibracte, sur le mont Beuvray, chez les Éduens, Gergovie chez les Arvernes ou encore Limonum (Poitiers) chez les Piétons. Mais on peut aussi trouver dans une cité plusieurs *oppida* qui se partagent le territoire : c'est le cas chez les Bituriges Cubes avec Avaricum (Bourges), Argentomagus (Saint-Marcel), Levroux et Châteaumeillant.

De superficie variable, entre 90 et 160 hectares pour les plus grands, les *oppida* sont protégés par une enceinte. Les remparts sont d'un type particulier avec une armature en bois et des remblais avec des parements de pierre : c'est le *murus gallicus*, le mur gaulois, de 4 mètres de hauteur et d'épaisseur en moyenne ; ce mur est précédé d'un fossé. L'organisation de l'espace intérieur de l'*oppidum* met en valeur ses diverses fonctions. L'exemple de Bibracte est significatif (Cf. *document II.b.*). L'enceinte délimite une zone interne de 135 hectares. La partie méridionale du site est la plus élevée : là se situe le sanctuaire, un espace quadrangulaire ; près de ce sanctuaire, le marché central et les résidences des nobles éduens ; plus bas, en descendant vers la porte principale au nord-est, un quartier d'artisans, spécialisés dans le travail du métal. Fonctions religieuse, politique et artisanale sont ainsi représentées dans cet oppidum éduen et illustrent la centralisation progressive des activités au détriment des zones rurales ainsi que la proto-urbanisation de la Gaule celtique avant la conquête romaine.

Cette évolution rejoint les transformations de la société gauloise. L'*oppidum* devient le siège du pouvoir et le lieu de résidence de la noblesse qui renforce son emprise sur les terres qu'elle contrôle. L'ouverture de la Gaule aux produits méditerranéens, en particulier le vin et la céramique que les marchands italiens procurent aux Gaulois, nécessite une production plus importante permettant de dégager des surplus pour les échanges commerciaux. C'est aussi dans ce contexte que se développe la frappe monétaire.

La monnaie fut introduite au 3^e siècle av. J.-C. en Gaule par l'intermédiaire de Marseille, mais aussi du mercenariat, de nombreux Gaulois allant servir dans les armées du monde méditerranéen. En Gaule, la frappe locale s'inspira d'abord de monnaies grecques comme la statère de Philippe II de Macédoine, mais très vite chaque cité interprète le modèle et conçoit sa propre monnaie avec une symbolique personnelle, signe de la souveraineté du peuple. La multiplication des types monétaires illustre le morcellement de la Gaule, mais est aussi un témoignage remarquable de l'art gaulois.

II.b.iv. Un pays attirant.

Il faut en effet rejeter l'image trop souvent reprise d'une Gaule impénétrable, faite d'épaisses forêts, de marécages et de chemins impraticables, d'un pays habité par des Gaulois sauvages au « corps grand, la peau humide et blanche, les cheveux blonds », portant une grande moustache, ces guerriers dont le caractère est marqué par «l'irréflexion [...], la barbarie et la sauvagerie ». Les auteurs anciens, Diodore de Sicile et Strabon, ne font que nous retransmettre une vision stéréotypée de la Gaule, souvent reprise et aggravée par des historiens du XIX^e siècle. La réalité est plus complexe et plus nuancée. La Gaule celtique, à la veille de la conquête romaine, est un pays prospère, ouvert aux influences extérieures, mais possédant aussi sa propre originalité.

En l'absence de sources celtiques écrites, c'est surtout par l'archéologie et les témoignages artistiques que l'on perçoit ce dynamisme de la Gaule indépendante. On aimerait connaître mieux l'environnement religieux du Gaulois avant la conquête, mais la plupart des documents sont postérieurs et, bien qu'ils fassent référence à une tradition plus ancienne, il nous a semblé préférable de les étudier dans leur contexte gallo-romain. En revanche, plusieurs sanctuaires ont été découverts, dont la chronologie remonte à l'époque préromaine, comme l'enclos quadrangulaire de Gournay-sur-Aronde (Oise) avec un fossé contenant de nombreux ossements d'animaux mêlés à des armes rituellement brisées ou tordues. Les découvertes d'objets d'époque gauloise préromaine sont autant de témoignages de l'originalité de la production artistique des Celtes, surtout dans le travail du métal : bijoux en or, colliers ou "torques, bracelets, armes décorées, où se manifestent un art de la transformation, un goût de l'imaginaire et du fantastique avec l'utilisation des courbes, des cercles, des esses², dont le triscèle est devenu le symbole. On comprend mieux l'intérêt que César put trouver à se lancer dans la conquête de ce pays dont la réputation de richesse est bien établie, surtout depuis que Rome contrôle la Gaule du Sud.

II.c. La Gaule du Midi

La France du Sud connaît une évolution particulière, due à la présence des colonies grecques sur le littoral et au développement précoce des sociétés indigènes, en contact avec les influences méditerranéennes.

² Crochet en forme de S

II.c.i. Marseille et la colonisation.

Ville importante de près de 50 hectares, Marseille est la place commerciale essentielle de la Gaule du Sud. Son activité économique est fondée sur la production locale de vin et de céramique, mais surtout sur la fonction de transit : le port de Marseille constitue un relais pour les produits d'Italie, de Grèce et de l'Orient méditerranéen (céramique, huile, vin). En échange, Marseille exporte de l'étain, du cuivre, de l'or, des salaisons que lui fournissent l'arrière-pays et la Gaule celtique. Après une phase de ralentissement au V^e siècle av. J.-C., le commerce marseillais reprend son expansion au 4^e siècle. La monnaie grecque de Marseille, la drachme, gagne la vallée du Rhône et les régions celtiques, où elle est imitée. Le dynamisme de Marseille est illustré aussi par les grandes expéditions maritimes : à la fin du IV^e siècle, le Marseillais Pythéas atteint les îles Britanniques et la Scandinavie. Ce voyage est à mettre en relation avec les « îles Cassitérides », nom qui sert à désigner les régions atlantiques productrices d'étain, que ce soit l'Armorique ou la côte sud des îles Britanniques, dont Marseille est le principal débouché.

Mais le fait important pour la Gaule du Sud est la fondation par Marseille de comptoirs coloniaux qui lui permettent de diversifier ses secteurs d'activité. Ainsi sont créés à l'est du Rhône les comptoirs d'*Olbia* sur la presqu'île d'Hyères, d'*Antipolis* (Antibes), de *Nikaia* (Nice), de *Tauroeis* (Le Brusac) ; dans la vallée du Rhône, Arles et *Rhodanousia* (?) ; enfin, sur la côte du Languedoc, *Agathe* (Agde). En même temps, Marseille étend son territoire vers l'étang de Berre et la vallée du Rhône, ainsi que vers les chaînes de Vitrolles et de l'Etoile au nord et à l'est. Elle dut ainsi contrôler Avignon, Cavaillon et être en relation avec l'*oppidum* voisin de Saint-Blaise et le site indigène de *Glamum* (Saint-Rémy-de-Provence). Cette présence grecque ne pouvait pas être sans répercussion sur le milieu indigène, mais l'appréciation réelle des influences reste difficile.

II.c.ii. Le développement des sociétés indigènes.

Depuis le néolithique, la population du sud de la France, Ligures et Ibères, a suivi une évolution originale, due à ses relations privilégiées avec le monde méditerranéen. Dès le VII^e siècle et surtout à partir du V^e siècle av. J.-C., les sites fortifiés implantés sur des hauteurs se multiplient. Ces *oppida*, à la différence de la Gaule celtique, sont de taille réduite ; Taradeau dans le Var fait 1 hectare, et Entremont (Aix-en-Provence) 3,5 hectares. Ils sont entourés de remparts, éléments de protection mais aussi symbole de domination et

d'affirmation de la place de l'*oppidum* au cœur de son terroir : enceinte d'*Ambrussum* et de Nages dans le Gard. On constate une évolution dans les constructions : tours carrées à Entremont, plan aux rues rectilignes à Nages et à Entremont. Enfin, ces *oppida* ont produit une remarquable statuaire de pierre : statues de têtes coupées et de guerriers d'Entremont, bustes de guerriers de Sainte-Anastasie et de Grézan dans le Gard, ou encore les deux têtes accolées dites « Hermès de Roquepertuse » provenant de ce sanctuaire de la région de Marseille qui comprenait aussi un portique de pierre avec des alvéoles contenant des crânes.

Il est évident que l'on retrouve dans ces aspects le poids des éléments celtiques présents dans la Gaule du Sud, ne serait-ce que dans la tradition des têtes coupées des ennemis évoquée par les sources gréco-latines... Mais le rôle de Marseille est aussi très important sans qu'il soit nécessaire de tout rapporter systématiquement à cette ville. En fait, Marseille est le stimulant qui favorise le passage d'une économie à circuit fermé, fondée sur la subsistance, à une économie de marché et d'échanges, où la production de surplus devient indispensable. En outre, Marseille fait fructifier de nouvelles cultures comme l'olivier et la vigne, qui deviennent un élément essentiel du paysage agricole du Midi. Ainsi, la colonie phocéenne accélère l'évolution des sociétés indigènes, favorise un phénomène de proto-urbanisation et en même temps accentue les différences sociales au sein des groupes indigènes. Cette intégration plus poussée aux structures politico-économiques du monde gréco-latin ne pouvait que faciliter les transformations dues à la présence romaine.